

charte de Burchard II, archevêque de Lyon, de l'an 984, nous apprend qu'au X<sup>e</sup> siècle l'Eglise de Lyon possédait des vignes à Corsennat : *in villa Corsennatis vineas* (1). Une charte de Savigny de l'an 1000 nous montre en effet qu'une terre labourable donnée à ce monastère et située à Corsennat se trouvait confinée par la terre de l'église de Saint-Etienne de Lyon (ch. 366). Jusqu'à 1789, le ruisseau de Corsennat a servi de limites entre les juridictions de Mornant, de Dargoire et de Riverie. Quelques auteurs ont cru devoir traduire *Corcennatis* par Saint-Martin-de-Cornas. C'est une erreur ; cette localité portait le nom de *Sanctus Martinus de Cornaco* (Sav., ch. 129). C'est à tort aussi que M. Aug. Bernard traduit *Corcennatis* par *Saint-Maurice-sur-Dargoire*, puisque le nom de cette dernière localité était *Chassenatis*. Voyez ce mot (ann. 908, 960, 978, 1000. Sav., ch. 30, 129, 339, 366).

Corziacus, Curciacus. *Sourzy* (Montagny). La charte 128 de Savigny nous apprend que déjà au X<sup>e</sup> siècle un chemin reliait Mornant à Sourzy (ann. 974, 1000, 1060. Sav., ch. 128, 547, 743).

Costa. *La Côte*, près du Logis neuf (Mornant) (ann. 1000. Sav. 266).

Cuiziliacus. Nous pensons que cette localité doit être le *Calichet* (Mornant) (ann. 960, 978. Sav., ch. 129).

Dagninus. *Saint-Vincent-d'Agnny*, aujourd'hui simple hameau de la commune de Saint-Laurent-d'Agnny. Saint-Vincent est, en effet, bien plus ancien que cette dernière localité. D'ailleurs les actes de foi et hommage du XIII<sup>e</sup>

(1) Menestrier. Hist. consul. Preuves, p. III.